

Informations générales

Vous trouverez ci-dessous un aperçu de toutes les informations pertinentes concernant la vérification des données et l'audit du système dans le cadre de l'EU ETS, y compris les normes internationales appliquées EN ISO/IEC 17029 et EN ISO 14065, qui garantissent l'accréditation et la qualité des organismes de vérification.

ACCREDITATION ET QUALITE

Ces missions de vérification EU ETS sont accréditées par BELAC en Belgique, aux Pays-Bas, Irlande, Irlande du Nord et France conformément à la norme EN ISO/IEC 17029 et EN ISO 14065 avec le numéro de certificat 005-VV. Le contenu détaillé de celui-ci peut être consulté en ligne sur le site Internet de BELAC. La mission ne peut être confiée qu'à une entreprise accréditée conformément aux normes EN ISO/IEC 17029 et EN ISO 14065 et à l'AVR (EU/2018/2067).

Ce certificat d'accréditation de SGS Belgium est facilement consultable sur le site de [Belac](#).

Au sein du système qualité SGS, il existe des procédures pour traiter les plaintes, les réclamations, les questions et les conflits d'intérêts. Si nécessaire, vous pouvez contacter le Responsable Technique EU ETS Vérifications et/ou le Responsable Qualité indépendant.

SITUATION GENERALE ET CONDITIONS

Ces vérifications EU ETS sont effectuées conformément aux exigences et au système inclus dans le règlement d'accréditation et de vérification (AVR) EU/2018/2067 :

- Vérification du rapport annuel d'émissions de CO2
- Vérification des données d'activité pour l'octroi des quotas gratuits

Plus généralement, le cadre réglementaire suivant s'applique :

- Directive européenne ([ETS](#)) 2003/87/CE
- Règlement de surveillance et de reporting ([MRR](#)) (2018/2066)
- Règlement d'Allocation Gratuite ([FAR](#)) (2019/331)
- Règlement sur les changements de niveau d'activité ([ALC](#)) (2019/1842) Règlement sur l'accréditation et la vérification ([AVR](#)) 2018/2067

DESCRIPTION DU PROCESSUS

EXAMEN PRÉLIMINAIRE

Pour le rapport annuel d'émissions (ci-après dénommé « d'émissions ») et le rapport de changements de niveaux d'activité (ci-après dénommé « ALC »), la vérification débute par un examen des documents fournis par l'entreprise afin de réaliser une analyse stratégique et de risque, ainsi que le « contract review ».

AUDIT DU SYSTÈME/VÉRIFICATION DES DONNÉES

Lors de la passation de la commande, la vérification sera programmée par SGS (en fonction, entre autres, de la région, du secteur et de l'impartialité) et les noms du ou des auditeurs seront communiqués. Sur la base de l'enquête préliminaire et des éventuelles informations complémentaires demandées sur l'entreprise, le responsable de l'audit établira un plan d'audit. Ce plan d'audit est transmis à la personne de contact de l'entreprise avant l'audit. Le plan d'audit décrit le lieu, la date et les principales activités de la vérification.

L'audit consiste :

- Au moins en une visite physique sur le site de l'entreprise par un vérificateur à une date convenue (de préférence le plus tôt possible après la fin de l'année d'émission et/ou éventuellement avant la fin de l'année d'émission à évaluer) ;

- Éventuellement en une deuxième visite et/ou des contacts supplémentaires et/ou une vidéoconférence (par exemple via MS Teams).

La même visite sur site s'appliquera dans le cadre de la vérification d'émissions et de la vérification ALC, sauf si l'a été explicitement convenu de séparer les deux aspects (par exemple pour de grandes installations ou pour des raisons de planification).

ACTIONS CORRECTIVES ET RÉALISATION DE L'AUDIT

Au cours du processus de vérification, SGS suivra toutes les demandes d'informations supplémentaires, d'actions correctives et de recommandations par écrit dans un tableau et les transmettra au client.

REVUE TECHNIQUE INTERNE

Une fois la vérification effectuée, un contrôle indépendant (technical reviewing) aura toujours lieu au sein de SGS. L'examen interne peut mettre en évidences des questions supplémentaires ou des demandes d'actions correctives complémentaires. Si tel est le cas, l'examinateur le signalera à l'auditeur, après quoi l'auditeur devra traiter ces points en suspens. Cela signifie que des corrections à la déclaration des émissions ou des documents supplémentaires peuvent encore être demandées à l'exploitant lors de cette dernière étape.

RAPPORTS

Après avoir terminé avec succès les étapes ci-dessus, SGS émettra un rapport de vérification. Celui-ci est téléchargé par SGS sur le portail gouvernemental et/ou transféré par e-mail, puis soumis à l'autorité compétente par l'exploitant avec le rapport d'émission / ALC.

PLANIFICATION ET CALENDRIER

Ceci est déterminé par l'auditeur en concertation avec le client, en tenant compte des délais légaux et des disponibilités.

PROCÉDURES DE PLAINE ET DE RECOURS

Toute réclamation, suffisamment documentée, est portée à la connaissance du Responsable Technique EU ETS et/ou du Responsable Qualité pour traitement conformément au système qualité de l'organisme de vérification. Chaque réclamation recevra une réponse écrite (par e-mail) motivée.

Pour plus d'informations sur le traitement des demandes d'informations, des plaintes et des appels, veuillez-vous référer aux « [Procédures de plainte et de recours de SGS Belgium](#) ».

POLITIQUE D'IMPARTIALITÉ

Le vérificateur SGS et les personnes de contact de l'opérateur déclarent mutuellement et indépendamment avant le début de la vérification qu'ils ne se trouvent pas dans une situation de conflit d'intérêts (potentiel). Le client a le droit de récuser le choix de l'équipe d'audit proposée par SGS si un risque d'impartialité est soupçonné, selon les modalités décrites dans le système qualité. Dans ce cas, le client en informera immédiatement le Responsable Technique EU ETS.

Pour plus d'informations sur notre politique d'impartialité, veuillez-vous référer à notre « [Déclaration d'impartialité](#) » et nos « [Conditions générales](#) ».

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous souhaitez obtenir plus d'informations ou un devis personnalisé ? [N'hésitez pas à nous contacter](#).

Contactez-nous
be.envi.services@sgs.com

sgs.com

SGS
When you need to be sure